Projet de programme de maîtrise (TYPE B) en communication publique de l'Université Laval

Avis à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la science

Code : 2310-0191 **Avis : 91.2**

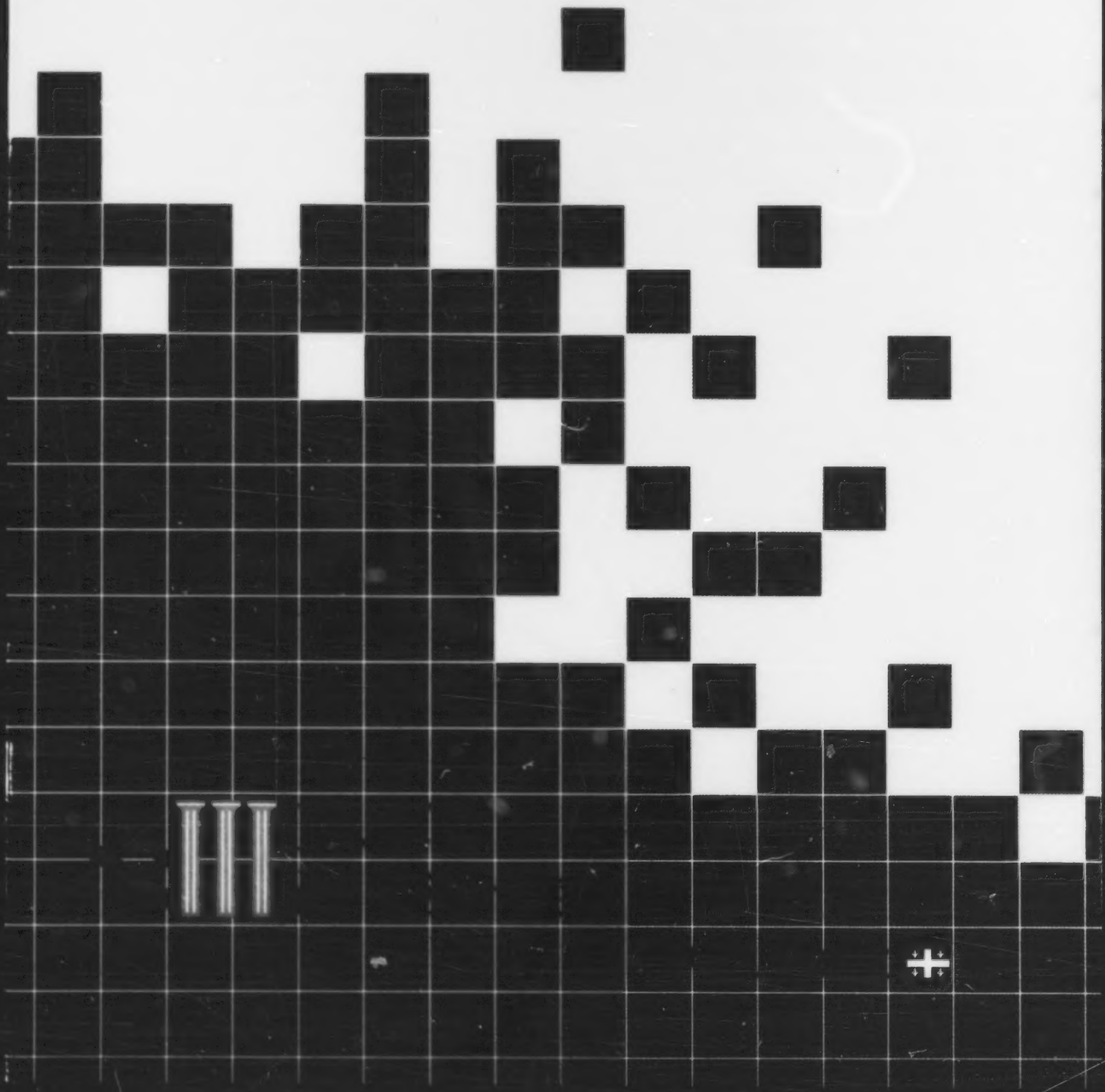

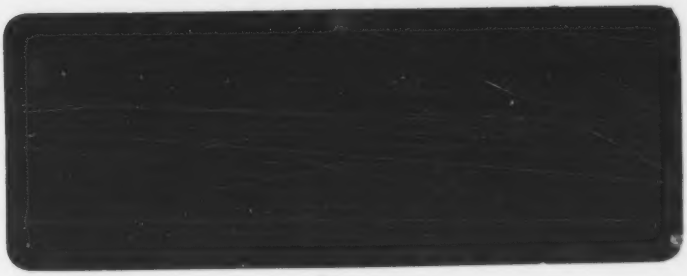

92-00449/

Projet de programme de maîtrise (TYPE B) en communication publique de l'Université Laval

Avis à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la science

Code : 2310-0191 **Avis : 91.2**

Conseil des universités

Septembre 1991

CONSEIL DES UNIVERSITÉS
2700, boul. Laurier
Édifice Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy, (Québec) G1V 2L8

Téléphone: (418) 646-5821

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Dépôt légal : troisième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-22446-9

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 1

1. Identification du projet de programme 2

2. Historique du dossier 2

3. Évaluation 4

   3.1 Évaluation d'opportunité 4
   3.2 Évaluation de qualité 7

4. Conclusion 10

5. Recommandation 10

Annexe - 1:
Recommandation contenue dans l'avis 85.17 du Conseil des universités 13

Annexe - 2:
Suite donnée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à l'avis 85.17 du Conseil des universités 17

RÉSUMÉ

En avril 1986, le Conseil des universités adoptait l'avis 85.17 dans lequel il recommandait au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'autoriser l'Université Laval à implanter le type A (avec accent sur les cours) de son programme de maîtrise en communication publique, mais de ne l'autoriser à en implanter le type B (avec accent sur la recherche) "que lorsqu'elle aura fait la démonstration, à la satisfaction du Comité des programmes, d'une amélioration (quantitative et qualitative) sensible des activités de recherche poursuivies par les professeurs du département d'Information et de Communication."

Le ministre suivit cet avis et l'Université Laval ouvrit le type A de son programme en septembre 1987.

Quant au type B, une demande d'autorisation d'implantation a été soumise au Comité des programmes en avril 1990. Après examen du dossier à sa séance de juin 1990, le Comité des programmes a demandé un complément d'informations et la reformulation de certaines parties du dossier de présentation. Ces pièces ont été transmises au Comité en juillet 1991. Les faits suivants se dégagent de leur examen:

- les deux conditions dont était assorti l'avis de qualité favorable émis sur le programme (types A et B) par la C.R.É.P.U.Q., en 1985, sont désormais remplies: un séminaire de méthodologie fait partie des cours obligatoires du type B et l'effectif professoral est plus important;

- plusieurs éléments témoignent de l'amélioration des activités de recherche à l'actif des professeurs, tel que demandé par le ministre à la suite de l'avis 85.17 du Conseil: les professeurs obtiennent davantage de subventions, publient plus, leurs qualifications académiques se sont accrues et trois des étudiants passés par la maîtrise de type A ont pu s'inscrire dans des programmes de doctorat;

- comme cela avait été demandé par le Comité des programmes en juin 1990, le dossier a été amélioré sur un certain nombre de points, dont une formulation plus rigoureuse des objectifs.

Dans ces conditions, le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'autoriser l'ouverture du type B de la maîtrise en communication publique.

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

Nom du programme:	Maîtrise en communication publique;
Appellation et abréviation du grade:	maître ès arts (M.A.);
Type de programme:	type B (avec accent sur la recherche);
Nombre et répartition des crédits:	48 cr. (cours: 24 cr., mémoire: 24 cr.);
Nom de l'établissement:	Université Laval.

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le 19 avril 1985, le sous-comité d'évaluation des programmes de la C.R.É.P.U.Q. adoptait un avis de qualité favorable sur le projet de maîtrise en communication publique de l'Université Laval. Cet avis était toutefois assorti des conditions suivantes:

> *"1. qu'un cours obligatoire de méthodologie de recherche soit offert aux étudiants inscrits à la maîtrise avec thèse (profil B); et,*
>
> *2. que les ressources humaines soient augmentées de façon à corriger les lacunes observées à ce titre par les experts."*

Le 18 avril 1986, à l'issue du processus d'évaluation entrepris par le Comité des programmes, le Conseil des universités adoptait l'avis 85.17 dans lequel il recommandait au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

> "1. d'autoriser l'Université Laval à implanter le type A (avec accent sur les cours) de son nouveau programme de maîtrise en communication publique, avec la condition suivante à remplir quatre (4) ans après l'implantation:

la majorité des étudiants des deux premières cohortes admises dans la maîtrise (de type A) devront avoir terminé leurs études;

2. de n'autoriser l'Université Laval à implanter le type B (avec accent sur la recherche) du même nouveau programme que lorsqu'elle aura fait la démonstration, à la satisfaction du Comité des programmes, d'une amélioration (quantitative et qualitative) sensible des activités de recherche poursuivies par les professeurs du département d'Information et de Communication."[1]

Le 11 juillet 1986 le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science écrivit au président du Conseil pour lui annoncer qu'il suivait ces deux recommandations.[2]

Le type A du programme fut ouvert lors de la session d'automne de l'année 1987-88. Le rapport d'évolution correspondant devrait parvenir au Conseil dans le courant de l'année universitaire 1991-92.

Quant au type B, une demande d'autorisation d'implantation a été soumise au Comité des programmes en avril 1990. Après examen du dossier à sa séance de juin 1990, le Comité des programmes a demandé un complément d'informations et la reformulation de certaines parties du dossier de présentation. Ces pièces ont été transmises au Comité en juillet 1991, sous la forme d'un rapport destiné à appuyer la demande d'ouverture du type B et d'une version révisée du dossier de présentation du programme (types A et B).[3]

---

1. Le Texte complet de cette recommandation figure à l'annexe 1 du présent document.

2. Une copie de cette lettre figure à l'annexe 2 du présent document.

3. Le type A offre le choix entre deux axes d'études: Communication institutionnelle et Pratiques journalistiques; il en serait de même pour le type B.

3. ÉVALUATION

3.1 Évaluation d'opportunité

Cette évaluation avait déjà été effectuée en 1986 par le Comité des programmes et ses conclusions favorables furent endossées par le Conseil puis par le ministre. Une nouvelle consultation d'experts n'a pas été jugée nécessaire pour deux raisons. Comme il sera expliqué en 3.2, les objectifs généraux du programme sont restés sensiblement les mêmes malgré une formulation plus rigoureuse, et sa structure et son contenu n'ont pas été modifiés de façon substantielle. Par ailleurs, le contexte n'a pas évolué au point d'infirmer les conclusions de l'évaluation d'opportunité de 1986.

Les moyens et techniques des communications se sont développés de façon spectaculaire au cours des dernières années. Dans le même temps, les emplois reliés au monde des communications se sont multipliés et diversifiés. Pourtant, les chercheurs des universités québécoises, voire canadiennes, se sont encore peu intéressés à ce phénomène de société. Dans cette perspective, l'opportunité scientifique de la maîtrise de type B envisagée par l'Université Laval, qui se propose de préparer des étudiants à effectuer des études de 3e cycle ou des professionnels à réfléchir sur leur pratique, s'avère peut-être plus forte que ne l'était celle de la maîtrise de type A. L'implantation d'une maîtrise de ce type contribuerait au progrès de la recherche dans le secteur des communications publiques, progrès sans lequel l'enseignement dans les programmes de 1er cycle et le programme de maîtrise de type professionnel risquerait de se scléroser

Le dossier de présentation initial du projet limitait à 20 les nouvelles admissions annuelles dans le programme, type A et type B, pour ses trois premières années d'existence. En outre, il prévoyait que les inscriptions seraient plus nombreuses dans le type B que dans le type A. Un nombre plus important que prévu d'étudiants se sont inscrits dans le type A, le seul offert jusqu'à présent: 18 en 1987-88, 15 en 1988-89, 18 en 1989-90 et 11 en 1990-91.[4] Qui plus est, trois diplômés se sont inscrits dans des programmes de doctorat. Ces chiffres laissent présager que la maîtrise de type B n'aurait pas de mal à faire le plein d'étudiants. Ils viennent également confirmer les observations des experts consultés en 1986 relativement à l'opportunité socio-économique du programme, de type B notamment. À titre d'exemple, voici les propos de l'un d'entre eux sur ce thème:

> *"La communication publique, au niveau des deux pratiques professionnelles visées soit celle des journalistes et celle des professionnels aux services des institutions, constitue certainement un champ d'étude et de recherche d'une grande pertinence dans le secteur des communications. L'espace public n'a cessé de s'accroître au cours des dernières décennies et la communication qui y prend place est en grande partie contrôlée par les journalistes des grands médias et les professionnels des grandes organisations tant privées que publiques, ces professionnels étant souvent eux-mêmes d'anciens journalistes. Les pratiques des uns et des autres sont devenues sujets de questionnement et d'inquiétude comme en font foi tout autant les travaux de recherche en cours aux États-Unis que les procès retentissants impliquant les grands médias."*

4. Les statistiques de diplomation déjà communiquées par l'Université Laval laissent prévoir que, tel que demandé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, la majorité des étudiants des deux premières cohortes inscrites dans la maîtrise de type A auront obtenu leur diplôme après quatre années de fonctionnement du programme.

Rappelons que l'Université Laval, qui a commencé à offrir des programmes en communication en 1968, est l'établissement d'enseignement supérieur du Québec qui possède l'expérience la plus longue dans ce genre d'enseignement. L'offre du programme de maîtrise avec accent sur les cours et, ainsi que cela sera développé en 3.2, les progrès réels réalisés par l'équipe professorale en matière d'activités de recherche sont venus renforcer l'opportunité institutionnelle de l'implantation de la maîtrise avec accent sur la recherche.

Les orientations des quatre programmes de maîtrise en communication offerts au Québec par des universités autres que l'Université Laval[5] n'ayant pas été modifiées de façon notable depuis 1986, les jugements portés à l'époque par les experts sur la complémentarité du programme de l'Université Laval avec ces quatre programmes restent d'actualité. Voici ce que l'on pouvait lire à ce sujet dans l'avis 85.17:

> *"De fait, il n'existe au Québec aucun programme de 2e cycle qui soit consacré en totalité ou en partie au journalisme(...)*

---

5. Il s'agit des programmes suivants:

   - maîtrise en sciences de la communication de l'U. de Montréal (maîtrise de 54 cr. minimum, de type recherche et sanctionnée par le grade de M.Sc.);

   - maîtrise en communication de l'U.Q.A.M. (maîtrise de 45 cr., de type recherche et sanctionnée par le grade de M.A.);

   - maîtrise *in Media Studies* de l'U. Concordia (maîtrise de 45 cr. minimum, offrant trois cheminements - *with thesis, with courses* et *with project*- et sanctionnée par le grade de M.A.);

   - maîtrise *in Communications* de l'U. McGill (maîtrise de 48 cr., de type recherche, et conduisant au grade de M.A.).

Par ailleurs, l'orientation de la concentration «Communication institutionnelle» du projet ne recoupe de façon marquée aucun des quatre programmes de maîtrise en communication déjà offerts dans la province. Contrairement à cette concentration, les maîtrises de l'Université McGill et de l'Université de Montréal s'intéressent surtout aux aspects théoriques des communications et se sont constituées indépendamment des programmes de 1er cycle. Les maîtrises de l'Université Concordia et de l'Université du Québec (U.Q.A.M.) se veulent davantage concrètes et s'appuient sur une importante infrastructure au 1er cycle mais, en revendiquant comme champs d'application, respectivement, la production cinématographique et télévisée ainsi que l'intervention communautaire, elles s'éloignent du projet de l'Université Laval.

Enfin, le projet fait preuve d'une originalité certaine en proposant les deux concentrations retenues au sein d'une même maîtrise." (p.5).

L'opportunité systémique de la maîtrise de type B demeure donc.

3.2 Évaluation de qualité

En premier lieu, le Conseil a été heureux de constater que les deux conditions dont était assorti l'avis de qualité de la C.R.É.P.U.Q. de 1985 sont désormais remplies.

D'une part, un séminaire méthodologique (4 cr.), qui figurait parmi les cours optionnels du type B dans le projet soumis en 1986, fait désormais partie de ses trois cours obligatoires (12 cr.).

D'autre part, l'effectif du département d'Information et de Communication, qui était de seize professeurs en 1986, est actuellement de vingt-et-un professeurs. Ce département compte actuellement quinze titulaires d'un doctorat, dont quatre en communication, contre sept titulaires d'un doctorat, dont un seul en communication, en 1986. En outre, plusieurs

des professeurs engagés depuis 1986[6] ont à leur actif, en sus de leur diplôme de 3e cycle, de l'expérience professionnelle dans le domaine des relations publiques, des communications ou du journalisme. Trois professeurs, en particulier, possèdent de l'expérience professionnelle et font porter leurs travaux de recherche dans le domaine de la communication institutionnelle, axe du programme où l'expertise professorale avait été jugée un peu faible par les experts.

En second lieu, plusieurs indicateurs donnent à penser que les activités de recherche du département d'Information et de Communication ont progressé de façon notable, tel que recommandé par le Conseil et demandé par le ministre.

Les subventions de recherche obtenues du C.R.S.H. et du Fonds F.C.A.R. ont augmenté de 1985-86 à 1990-91: respectivement 52 969$ et 38 153$ en 1985-86, pour atteindre 60 211$ et 131 650$ en 1990-91.

Le dossier préparé par l'Université Laval contient des tableaux indiquant, pour la période comprise entre 1980-81 et 1989-90, le total des subventions et contrats accordés par le gouvernement québécois, Fonds F.C.A.R. compris, aux universités québécoises dans trois secteurs C.L.A.R.D.E.R.: Communication, Journalisme, Média de communication. L'examen de ces tableaux révèle que l'Université Laval se classe très honorablement par rapport aux universités montréalaises, pourvues, elles, de programmes de maîtrise de recherche et de doctorat dans le domaine des communications. Ainsi, l'Université Laval conserve son quasi monopole dans le

6. Si l'on tient compte des remplacements, le total des nouveaux professeurs s'élève à neuf.

secteur du Journalisme: 100% des subventions et commandites accordées en 1980-81 et 95.8% en 1989-90. Par ailleurs, les montants obtenus par l'Université Laval pour l'ensemble des trois secteurs C.L.A.R.D.E.R. considérés ont augmenté sensiblement, tant en chiffres bruts qu'en comparaison avec ceux accordés aux autres universités québécoises oeuvrant dans le domaine des communications. En 1980-81, ce montant se chiffrait à 10 042$ représentant 5.2% des montants accordés par le gouvernement, alors qu'en 1989-90 il atteignait 163 074$ et représentait 23.7% des montants accordés.

Les publications à l'actif des professeurs du département d'Information et de Communication ont également enregistré une augmentation. Par exemple, ces professeurs avaient publié cinq livres en 1991, six l'année précédente contre un seul en 1986 et aucun l'année précédente.

En troisième et dernier lieu, tel que demandé par le Comité des programmes, certains éléments du dossier de présentation du programme ont été retravaillés ou précisés.

Ainsi, le dossier revu précise que, pour les deux premières années d'implantation du type B, la limite globale des nouvelles inscriptions dans le programme, qui était de 20, a été haussée à 30. Ce seuil, si l'on tient compte d'un séjour prévisible de deux ans dans le programme par étudiant, donne un rapport de trois étudiants par professeur. Un tel rapport semble raisonnable au Conseil. Par ailleurs, les objectifs généraux et spécifiques du programme ont été reformulés avec davantage de rigueur, en particulier en distinguant plus nettement objectifs, d'une part, et fonctions et tâches, d'autre part.

4. CONCLUSION

L'Université Laval a rempli les conditions, notamment celle relative à l'accroissement de l'effectif du corps professoral, dont était assorti l'avis de qualité favorable adopté par la C.R.É.P.U.Q., en 1985, sur le projet de maîtrise en communication publique. De plus, le Conseil estime que les activités de recherche poursuivies par les professeurs du département d'Information et de Communication se sont accrues et améliorées de façon sensible, tel que demandé en 1986 par le ministre à la suite de l'avis 85.17 du Conseil. Enfin, l'Université Laval a apporté à son programme de maîtrise en communication publique les améliorations et précisions demandées par le Comité des programmes, en particulier quant à la reformulation des objectifs.

Dans ces conditions, le Conseil se prononce pour l'implantation du type B du programme de maîtrise en communication publique.

Il faut préciser ici qu'aucune demande de subvention de démarrage (Fonds de développement pédagogique) n'accompagnait la demande d'ouverture du type B de la maîtrise en communication publique.

5. RECOMMANDATION

ATTENDU l'avis 85.17 du Conseil des universités, adopté le 18 avril 1986, ayant recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

> *"1. d'autoriser l'Université Laval à implanter le type A (avec accent sur les cours) de son nouveau programme de maîtrise en communication*

publique, avec la condition suivante à remplir quatre (4) ans après l'implantation:

la majorité des étudiants des deux premières cohortes admises dans la maîtrise (de type A) devront avoir terminé leurs études;

2. de n'autoriser l'Université Laval à implanter le type B (avec accent sur la recherche) du même nouveau programme que lorsqu'elle aura fait la démonstration, à la satisfaction du Comité des programmes, d'une amélioration (quantitative et qualitative) sensible des activités de recherche poursuivies par les professeurs du département d'Information et de Communication.";

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science a donné suite à ces recommandations;

CONSIDÉRANT que l'Université Laval a commencé à offrir le type A de son programme de maîtrise en communication publique à la session d'automne de l'année 1987-88;

CONSIDÉRANT que l'Université Laval a transmis, en juillet 1991, une demande d'ouverture du type B de son programme de maîtrise en communication publique, accompagnée d'un dossier sur les activités de recherche à l'actif des professeurs du département d'Information et de Communication et d'une version révisée du dossier de présentation du programme en cause;

CONSIDÉRANT que les subventions de recherche et les publications à l'actif des professeurs dudit département ont connu une augmentation encourageante au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que l'effectif de ce département est passé de seize à vingt-et-un professeurs de 1986 à 1991;

CONSIDÉRANT que la qualité et l'expérience professionnelle du corps professoral du département se sont enrichies dans le sens souhaitable;

CONSIDÉRANT que le type B du programme de maîtrise en communication publique attirerait un nombre suffisant d'étudiants;

le Conseil des universités recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

d'autoriser l'Université Laval à implanter le type B de son programme de maîtrise en communication publique.

Cet avis a été adopté lors de la 212e séance du Conseil des universités, tenue les 16 et 17 septembre 1991.

ANNEXE - 1

**Recommandation contenue dans l'avis 85.17
du Conseil des universités**

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la soumission par l'Université Laval d'un projet de nouveau programme de maîtrise en communication publique;

CONSIDERANT l'ampleur des transformations enregistrées au cours des dernières années dans le monde des communications, et la nécessité pour ce milieu de disposer de professionnels et de cadres possédant une connaissance approfondie de la recherche et de la pratique en usage dans leur domaine et susceptibles d'en devenir des agents d'évolution;

CONSIDERANT que la concentration "Journalisme" de la maîtrise viendrait combler un vide dans le réseau universitaire québécois et que sa concentration "Communication institutionnelle" compléterait harmonieusement les quatre maîtrises en communication qu'il compte déjà;

CONSIDERANT le caractère innovateur, à l'échelle du Québec, de la réunion de ces deux concentrations dans un même programme et le caractère justifié d'un tel choix qui permettrait des contacts fructueux entre deux types de professionnels des communications qui, tout en poursuivant des objectifs différents, recourent à des méthodes de travail analogues sinon identiques;

CONSIDERANT l'avis de qualité favorable formulé par la CREPUQ sur le projet;

CONSIDERANT la longue expérience du Département d'information et de communication (DIC) de l'Université Laval, le plus ancien du genre au Québec;

CONSIDERANT que la révision en profondeur des programmes déjà offerts par le Département d'Information et de Communication de l'Université Laval, commencée en 1983-84, a déjà commencé à produire des effets bénéfiques;

CONSIDERANT que les professeurs du Département - une fois leurs effectifs complétés par le spécialiste en relations publiques dont l'engagement est prévu en cas d'implantation de la maîtrise -, seront suffisamment nombreux, qualifiés et expérimentés pour procéder à l'ouverture d'un programme de 2e cycle de type professionnel;

CONSIDERANT que les mêmes professeurs, qui possèdent une expérience valable mais limitée de la recherche et qui, surtout, semblent sous-évaluer le travail d'encadrement représenté par la tâche de directeur de mémoire de maîtrise, n'apparaissent actuellement pas prêts à assumer la responsabilité d'un programme de 2e cycle de type recherche;

CONSIDERANT que la durée des études qu'auront à effectuer les étudiants s'inscrivant dans la nouvelle maîtrise sera longue puisqu'aux 48 crédits - répartis sur 4 sessions - que celle-ci comportera, il faudra ajouter, dans le cas d'une partie des étudiants, une pré-maîtrise pouvant totaliser jusqu'à 30 crédits;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(1. d'autoriser l'Université Laval à implanter
(le type A (avec accent sur les cours) de
(son nouveau programme de maîtrise en com-
(munication publique, avec la condition
(suivante à remplir quatre (4) ans après
(l'implantation:
(
(- la majorité des étudiants des deux pre-
(mières cohortes admises dans la maîtrise
((de type A) devront avoir terminé leurs
(études;

(
(2. de n'autoriser l'Université Laval à
(implanter le type B (avec accent sur
(la recherche) du même nouveau program-
(me que lorsqu'elle aura fait la dé-
(monstration, à la satisfaction du Co-
(mité des programmes, d'une amélioration (quantitative et qualitative)
(sensible des activités de recherche
(poursuivies par les professeurs du
(DIC.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 172e séance du Conseil des universités, tenue les 17 et 18 avril 1986.

ANNEXE - 2

Suite donnée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à l'avis 85.17 du Conseil des universités

Gouvernement du Québec

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Québec, le 11 juillet 1986

Monsieur Jacques L'Écuyer
Président
Conseil des universités
2700, boulevard Laurier
8e étage
Sainte-Foy, Qc
G1V 2L8

REÇU
JUIL 15 1986
CONSEIL DES UNIVERSITÉS
cy.36.07.04

Monsieur le président,

J'ai bien reçu l'avis du Conseil des universités, adopté lors de la 172e séance, portant sur le projet de maîtrise en communication publique soumis par l'Université Laval; je vous en remercie.

Après examen, je souscris à la recommandation du Conseil d'autoriser l'Université Laval à implanter, à titre provisoire, le programme de maîtrise de type A; cette autorisation sera assortie de la condition suivante à remplir quatre ans après l'implantation: la majorité des étudiants des deux premières cohortes admises devront avoir terminé leurs études. Je m'attends à ce que le Conseil vérifie si cette condition a été remplie et me fasse une recommandation sur le maintien ou le retrait de l'autorisation accordée.

En ce qui concerne le programme de maîtrise de type B, l'autorisation d'implantation ne sera accordée à l'Université Laval qu'après que le Conseil m'ait soumis une recommandation à cet effet, fondée sur l'examen d'un rapport d'évolution déposé par l'Université et portant sur les activités de recherche en communication publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science,

Claude Ryan
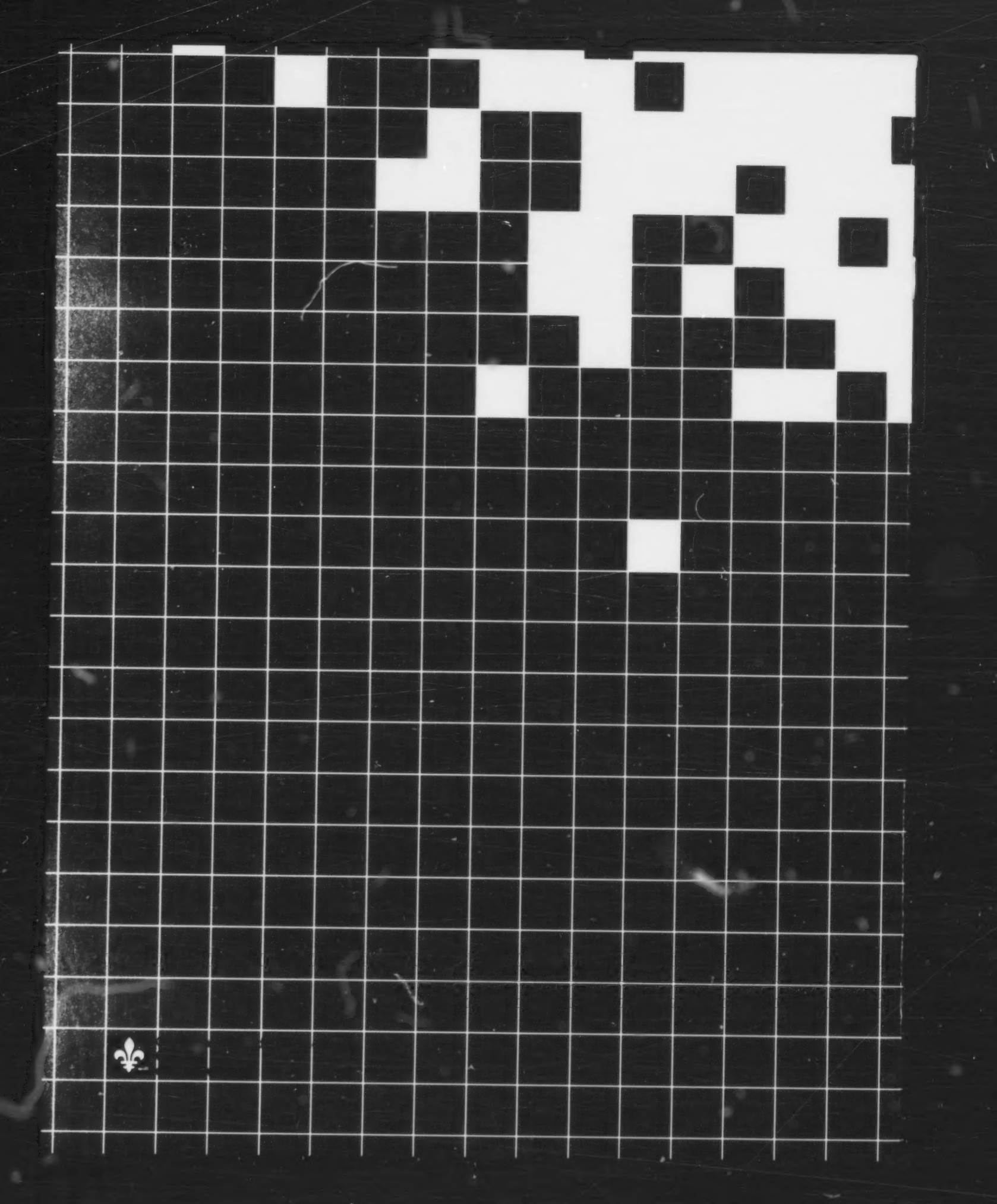
Claude Ryan